

# QUOI DE NEAUPHLE ?

LE BULLETIN BIMESTRIEL  
DE NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU



BULLETIN  
BIMESTRIEL

n°6  
OCTOBRE 2015

De nombreuses autres informations sur : [www.neauphle-le-chateau.com](http://www.neauphle-le-chateau.com)

LE MOT DU MAIRE / MA VILLE EN DIRECT / MA VILLE LOISIRS  
MA VILLE DOSSIERS / MA VILLE HISTOIRE / MA VILLE CULTURE  
MA VILLE ENVIRONNEMENT / MA VILLE AGENDA...

QUOI DE NEAUPHLE ? est une publication de la Mairie de Neauphle-le-Château. ISSN 2274-0708  
Ont participé : Alexandra Boullion, Nicole Meunier, Dora Surdeau, Stephen Charlieu, Patrick Gilliéron, Marc Leroy.  
Directeur de la publication : Jean-Claude Kuentz - Conception et réalisation : [www.21octobre.fr](http://www.21octobre.fr)

À LIRE

PRÊT ? RENTRÉE ! P.4

DÉPARTEMENTALE 11 :  
CIRCULEZ ! P.7

LES MÉTIERS  
DE LA FORÊT P.9

QUOI DE NEAUPHLE ?

BULLETIN BIMESTRIEL n° 6 - OCTOBRE 2015

# Édito



*Un grand cycle de travaux et de transformations s'achève à Neauphle-le-Château. Après la construction du Centre Bourg qui s'est à peu près rempli de tous ses habitants de l'automne au printemps, voici que s'achèvent les lourds travaux de l'école Émile Serre et les quelques aménagements indispensables de l'école maternelle.*

*Il va y en avoir d'autres à mettre en chantier : l'agrandissement de la Maison du Jeu de Paume, l'amélioration de l'isolation et du chauffage à la CASA et surtout, fin décembre, l'achat à Grand-Marnier du terrain qui jouxte l'école maternelle pour y édifier une cantine et un nouvel Accueil de nos tout-petits. Le tout pour environ 2,6 millions d'Euros. Travaux financés en grande partie par des contrats avec la Région, complétés par le département. Contrats élaborés selon les bonnes recettes administratives (des pages et des pages, des justificatifs et des documents à foison...) avec rigueur et patience par notre Directrice Générale des Services : Sophie Soismier.*

*Si je la cite ici, c'est, en plus de saluer sa compétence et son dévouement, pour vous informer de son départ vers d'autres horizons. Je tiens à la remercier chaleureusement de nous avoir si bien accompagnés durant ces dernières années et lui souhaite grand succès dans ses nouvelles activités. Une nouvelle direction prendra fonction dans les dernières semaines de l'année et vous en serez informés.*

*Est-ce que tout cela met un point final à l'évolution de notre « ville-village » ? Pas du tout ! Il y a encore bien des améliorations à envisager, beaucoup de projets à étudier. À commencer par la transformation des emprises actuelles de Grand-Marnier. Tout cela se fera progressivement, en fonction des décisions de l'État qui pour l'instant nous promet rien moins qu'une division par deux de ses dotations et en concertation avec vous, comme promis.*

*Mobiles dans nos esprits, mais prudents et réalistes, nous construirons « Neauphle-le-Château 2020 » sans précipitation, mais bien ensemble.*

**BERNARD JOPPIN**

*Maire de Neauphle-le-Château*

# BON'AP

SERVIR QUELQUE 200 REPAS PAR JOUR, CHAUDS, NOURRISSANTS ET APPÉTISANTS N'EST PAS UNE PETITE HISTOIRE. SURTOUT SI, COMME TOUJOURS, ON CHERCHE À LE FAIRE À UN COÛT RAISONNABLE.

Depuis 2011, un arrêté oblige toutes les cantines scolaires à suivre les recommandations du Groupement d'Études des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition (GEMRCN). Mais est-ce une garantie ? Et si on faisait un petit tour dans les assiettes ?

À Neauphle-le-Château, la préparation des plats a été confiée à Yvelines Restauration. Depuis le 6 juillet, cette société a singulièrement élargi son champ d'action en remportant l'appel d'offres de Cœur d'Yvelines, lancé dans le cadre de la centrale d'achats.

Basée sur la commune de Rambouillet, Yvelines Restauration ne possède qu'un seul site de production, spécialisé dans la fabrication de repas pour les enfants des écoles élémentaires et maternelles. Tout est cuisiné là, puis réfrigéré et amené « prêt à réchauffer » par les fours de la cantine.

Cinq diététiciens sont en charge de l'élaboration des menus selon les recommandations du GEMRCN (grammages, fréquences des plats...) et se tiennent à l'écoute des retours (éloges, critiques, suggestions...) émis par les équipes scolaires. Yvelines Restauration met à la disposition de nos écoles une diététicienne « référente » qui répond au quotidien aux questions et intervient pour résoudre les éventuels problèmes.

Les repas sont élaborés à partir de produits de qualité répondant aux normes en vigueur. Depuis 3 ans et en partenariat avec des producteurs locaux (200 km autour de Rambouillet), Yvelines Restauration a introduit des fruits et crudités cultivés en proximité, selon le calendrier suivant :

→ d'octobre à mars : 70 à 80 % des pommes et des poires provenant de productions locales régionales ;

→ de juillet à septembre : 10 à 15% des tomates, 70 à 80% des concombres ;  
→ d'octobre à avril : 70 à 80% de chou blanc et de chou rouge.

Des fruits frais BIO seront servis aux enfants : du raisin BIO le 13 octobre et des clémentines BIO le 3 décembre de cette année.

Louables efforts... Ils interviennent à une époque où l'origine des produits alimentaires fait l'objet d'une attention de plus en plus soutenue. Isabelle Macioni, la

veaux équipements, sauf pour les petits que l'on continue à servir à table. D'abord, l'enfant prend un plateau puis se dirige vers le « bar froid ». Il choisit son hors d'œuvre en fonction de son appétit. Les ramequins sont en effet plus ou moins remplis. Il va s'asseoir, mange son entrée puis va se servir en plat chaud : viande ou poisson et légumes et/ou féculents. Il prend enfin son laitage et son dessert. En moyenne le repas dure une vingtaine de minutes. 3 personnes sont présentes pour accompagner les enfants et s'assurer que

## *Ils interviennent à une époque où l'origine des produits alimentaires fait l'objet d'une attention de plus en plus attentive.*

co-présidente de la commission restauration scolaire à l'Association des Maires de France (AMF), déclare : « On demande aux collectivités locales d'augmenter la qualité avec un prix qui doit rester similaire. C'est malheureusement très difficile ». Mais pourtant essentiel. Surtout chez des petits êtres en construction. La seule voie est de réduire les coûts pour disposer d'un budget d'achat supérieur. Comment faire ? Mutualiser en regroupant les « consommateurs » pour acheter « en gros » (et en ce sens le mouvement de Cœur d'Yvelines est positif) ; faire la chasse au gaspillage (bien évaluer les commandes, les quantités puisque les restes ne peuvent être utilisés mais aussi ajuster les recettes pour que les plats soient « dévorés ») ; jouer sur la production locale (le Président de la République a expliqué que « 2/3 de l'approvisionnement ne vient pas de France » !).

Dans l'ensemble, les enfants semblent satisfaits de ce qu'ils mangent. Le service en « self » va être généralisé avec les nou-

tous ont réellement déjeuné dans une ambiance conviviale.

Bien sûr que tout est améliorable et qu'il ne faut jamais considérer les choses comme tellement satisfaisantes qu'aucune évolution ne soit envisagée. Mais, à l'ère du « bashing », ce dénigrement systématique et constant, il faut aussi savoir apprécier les efforts portés par tous les acteurs : le restaurateur, les équipes d'encadrement et le commanditaire. Ils ont tous conscience qu'il ne faut pas se contenter de nourrir les enfants mais qu'il faut respecter le plaisir de manger et les inciter à découvrir de nouvelles saveurs. La restauration collective doit ainsi compléter le rôle de chacun qui démarre au sein de la cellule familiale. ■

1. Cette société appartient au Groupe DUPONT RESTAURATION depuis 4 ans.

2. Les menus sont disponibles sur le site la mairie : [www.neauphle-le-chateau.com](http://www.neauphle-le-chateau.com), section SERVICES - PÉRISCOLAIRES



1. Façade extérieure Ouest des nouveaux locaux de restauration.

## PRÊT ? RENTRÉE !

IL Y A UN PEU PLUS D'UN AN, LA MUNICIPALITÉ ENTREPRENAIT DES TRAVAUX DANS SES DEUX ÉCOLES. LE MONTANT FINANCIER VOUS PERMETTRA DE JUGER DE LEUR IMPORTANCE : 1,480 MILLION D'EUROS. À L'HEURE DE LA RENTRÉE, LES DERNIERS COUPS DE PINCEAU, LES ULTIMES RÉGLAGES ÉTAIENT EFFECTUÉS POUR QUE LES ENFANTS N'ESSUIENT PAS LES PLÂTRES. ET SI COMME LES PARENTS, COMME LES ÉLUS, VOUS FAISIEZ UNE PETITE VISITE COMMENTÉE AVEC UN BON GUIDE ?

### À L'ÉCOLE DES PETITS...

Petits travaux. Pour l'instant et après l'installation l'an dernier d'un accueil dans le périmètre des « Petites Fiches ». Cette année 2015-2016, une nouvelle classe de maternelle a été créée, portant à cinq le nombre de salles. D'autre part du personnel logé à l'école a libéré les logements de fonction situés au premier étage. Cette conjonction a permis de créer de véritables salles des maîtres où les enseignants et les équipes pédagogiques pourront se réunir et préparer les cours et les activités.

Rappelons qu'à la fin de l'année, un terrain situé à cinquante mètres de l'entrée de l'école au début de la rue du docteur Grellière sera acquis par la municipalité auprès de Grand-Marnier. Le petit hangar construit sur ce terrain sera détruit et commencera la construction d'un bâtiment dont les plans et le financement ont été préparés depuis quelques années, la ville n'attendant que l'accord du propriétaire pour la cession.

### CHEZ ÉMILE SERRE...

La réforme des bâtiments a été d'une tout autre dimension et le recours à un architecte a été nécessaire. Le bâtiment situé dans la cour arrière, vers la Place Mancest, a été en effet considérablement agrandi et entièrement repensé. Au rez-de-chaussée, c'est tout le complexe de la restauration qui a été renouvelé. Durant l'année précédente, les enfants ont été servis dans des Algeco. Si ces « préfabriqués » ont été bien utiles, personne n'en regrettera la relative exigüité et le niveau sonore que leur construction rendait élevé.

On entre dans la nouvelle « cantine » par la cour. Surprise, le plafond en polygones de bois brut donne une curieuse impression de « pas fini »... Et pourtant, il l'est ! C'est une volonté de l'architecte pris dans un mouvement très en vogue de respect du brut !



2.



3.



4.



5.

2. La salle à manger des «grands» 3. La salle à manger des «petits» 4. Les plafonniers à «LED» 5. La cuisine.

## ***La principale innovation est la création de deux salles à manger, l'une pour les «élémentaires» et l'autre pour les enfants de la maternelle.***

La principale innovation est la création de deux salles à manger, l'une pour les «élémentaires» et l'autre pour les enfants de la maternelle. La zone contiguë entre les deux permet d'ailleurs de faire passer le trop plein des petits les plus âgés vers les grands. Inutile de dire quelle fierté, sur le chemin de leur avenir, ils en conçoivent !

À cinq enfants par table, les affamés peuvent déjeuner tranquillement en utilisant le «self», bien commode à tous. Autre transformation importante, «l'espace cuisine» est beaucoup plus vaste et donc d'un usage bien plus agréable et commode pour le personnel d'accompagnement. Les plats sont réchauffés dans de grands fours tout neufs. Les plateaux du self facilitent les travaux de vaisselle

### **NAP CONFORT...**

Au premier étage où les enfants handicapés peuvent accéder par un ascenseur, l'architecte a créé trois salles d'activités pour les NAP ou pour les travaux de l'Accueil. Bien qu'elles soient dans les combles,

ces salles de belles dimensions, sont agréables dans leurs coloris blanc et gris rehaussés de bois. La lumière du jour les éclaire puissamment et quand le soleil n'est pas là, des lampes à LED projettent une lumière chaude et généreuse.

Il ne reste plus désormais aux personnels d'éducation, comme aux enfants d'inventer la vie qui va avec ces nouvelles infrastructures, conçues avec tout ce que peut offrir la technologie d'aujourd'hui et ce que permettait la configuration des lieux. ■

### **LES EFFECTIFS 2015-2016**

École Émile Serre: 200 élèves

École des Petites Friches: 151 élèves (contre 130 l'an dernier)

Assistance aux NAP de l'école élémentaire et à la garderie de l'école maternelle: de 60 à 70%



## L'ACTION SOCIALE

DANS TOUTES LES COMMUNES, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) A UN STATUT PARTICULIER PUISQU'IL S'AGIT D'UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF. IL NE DÉPEND DONC PAS COMPLÈTEMENT DE LA COMMUNE ET DISPOSE D'UNE CERTAINE INDÉPENDANCE JURIDIQUE ET FINANCIÈRE VIS-À-VIS D'ELLE.

Cependant le président de son conseil d'administration est obligatoirement le maire et les autres administrateurs sont pour moitié des membres du Conseil Municipal. L'autre moitié provient des acteurs locaux de l'action sociale.

À Neauphle le Château, le conseil d'administration du CCAS est composé de 11 personnes dont le maire, des conseillers municipaux et des représentants d'associations à caractère social (la Croix Rouge Française, le Lions-Club, Anim'AssMat...).

Comme tous les Centres Communaux d'Action Sociale, celui de Neauphle-le-Château apporte de l'aide aux personnes en détresse soit à leur demande, soit après intervention des associations ou de l'assistante sociale. Ces interventions peuvent être sous forme de bons d'achat, d'aide au paiement de frais médicaux ou autres types de frais tel que cantine, services à la personne et conseils juridiques.

Ces diverses aides sont assurées soit directement soit sous forme de subventions attribuées à différentes associations (Croix Rouge, Ligue contre le cancer, Comité départemental de la Prévention routière, Aide à Domicile en Milieu Rural-ADMR, Secours catholique...).

Le CCAS contribue aux frais liés à la consultation de l'avocat (une fois par mois; 38 consultations en 2013, 37 en 2014) ou à l'abonnement à la téléassistance (environ 20 abonnés peuvent se connecter à tout moment à un centre d'assistance, en cas de chute par exemple, qui agira en fonction de la gravité de l'appel).

Le CCAS de Neauphle-le-Château prend également en charge les demandes de logements sociaux en aidant les personnes qui le souhaitent à remplir leurs dossiers et en gérant ces dossiers en fonction des demandes, de la composition et des revenus de la famille. En 2014/2015, le CCAS a donné une priorité aux habitants de Neauphle le Château pour 13 logements sociaux (4 appartements de 2 pièces, 4 de 3 pièces, 4 de 4 pièces et 1 de 5 pièces) et a eu un droit de regard sur 7 logements sociaux affectés par le département.

Une autre mission du CCAS de Neauphle-le-Château est d'offrir une sortie annuelle et, en fin d'année un colis ou un repas aux habitants âgés de 65 ans et plus (659 personnes sont concernés). Plus de 140 personnes bénéficient de ces invitations.

En France, toutes les couches du « millefeuille territorial » sont concernées, avec obligation de respecter, chacune, les limites de leur prérogative et le code de l'action sociale et des familles (voir Journal Officiel du 23 décembre 2000) qui établit les procédures de l'aide :

- l'État : l'action sociale dépend du Ministère des Affaires Sociales. L'Inspection Générale de l'Action Sociale (IGAS) qui contrôle l'utilisation des fonds, dépend de 8 ministères.
- la Région : son rôle a été fortement diminué au profit des départements mais il dispense encore quelques subsides.
- le Département : il prend en charge plus de 85% des dépenses sociales des collectivités locales. En premier lieu, il finance le RSA, l'aide à domicile des personnes âgées (dépendance) et l'aide à l'enfance ainsi qu'aux personnes handicapées ;
- la Communauté de Communes, éventuellement ;
- la commune, par le CCAS.

Pour trois catégories de public (les familles et leurs enfants; les personnes âgées et les personnes touchées par l'exclusion sociale et le chômage de très longue durée), il existe trois formes de prestations sociales :

- les prestations sociales strictes, attribuées personnellement à des ménages ou particuliers sans contrepartie ;
- les prestations de services sociaux fournis à prix réduit ou gratuitement par une administration ou une institution sans but lucratif ;
- les prestations fiscales qui réduisent l'impôt en relation avec la vieillesse, la charge d'enfants ou une situation sociale particulière.

En théorie le CCAS est « l'antenne instructrice » qui constate les problèmes et en évalue l'intensité. Pour le contacter avec efficacité, un bon conseil : consultez le site de la mairie ([www.neauphle-le-chateau.com](http://www.neauphle-le-chateau.com)) qui vous permettra de réunir les documents qui vous seront demandés. ■

# DÉPARTEMENTALE 11 : CIRCULEZ...



C'EST UN VIEUX PROJET. IL A MIS PLUSIEURS ANNÉES À MÛRIR. MAIS VOILÀ, C'EST EN PLACE. LA DÉPARTEMENTALE D11 A UN NOUVEAU FEU TRICOLERE.

C'est presque un anachronisme si l'on considère que beaucoup de communes abolissent leurs signalisations pour des ronds-points. Alors, pourquoi ?

## AU DÉPART...

Le projet remonte à la décision de construire le quartier du Centre-Bourg. Nombreux furent les habitants de ce secteur à craindre que la sortie, comme l'entrée, des habitants de ce nouvel espace provoque de fâcheux embarras sur la circulation de la départementale. Pour la fluidifier simplement, une idée s'est imposée : permettre aux autos qui remontent du carrefour des « Trois communes » de tourner à gauche dans l'avenue de Châtron et ainsi d'éviter la traversée entre la Rue Saint-Nicolas et la Place Mancest.

Un rond-point ? Il n'y avait pas la place. Le plus opérationnel était la pose d'un feu. Tous les devis furent recueillis rapidement, le Conseil élu en 2006 a voté la mesure et... tout s'est arrêté ! C'est qu'à ce point précis de la commune, l'imbrication avec le territoire de Villiers est extrêmement étroite, voire complexe.

## UN ACCORD...

En effet si le côté « haut » appartient au sol de Neauphle-le-Château, sur le trottoir d'en face, vous êtes à Villiers

Saint-Frédéric. Et ce n'est pas tout : la bande de terrain en face, entre la Route de Saint-Germain et la rue du Vieux-château relève également de Villiers. Il fallait donc l'accord de notre voisin. Pour maintes raisons et surtout à cause des élections municipales qui devaient avoir lieu, le projet a été rangé amicalement de part et d'autre.

Il a resurgi quand Villiers a eu besoin de créer, sur cette même départementale, à la hauteur du « Petit Trou de Bourgeoise » (du nom d'un ancien propriétaire) un « tourne à gauche », indispensable à l'édification de deux petits immeubles (voir plus bas). L'accord entre les deux municipalités a porté ainsi sur toute la longueur de la départementale : Villiers avait son « tourne-à-gauche » et Neauphle-le-Château, son feu tricolore.

## CONSÉQUENCES

Les travaux ont été menés cet été et la mise en service s'est faite début septembre. Les modifications sur la circulation sont importantes :

1. il est possible de tourner à gauche dans l'Avenue de Chatron. Une boucle détecte la présence de la voiture et met au rouge le feu pour les voitures qui descendent ;
2. la rue du Vieux Château est désormais en double sens ;

3. il est interdit d'y stationner, sur les deux côtés ;
4. l'interdiction de tourner à gauche au feu de la Rue Saint-Nicolas pour les automobilistes qui partent vers la MJP et Saint-Germain, est à l'étude. Cela permettrait de fluidifier le passage vers la place Mancest.

Il faudra environ 3 à 4 mois pour régler définitivement la circulation sur ce tronçon, le temps que de nouvelles habitudes s'installent chez les conducteurs. Nous en reparlerons donc... ■

## AU PETIT TROU DE BOURGEOISE

Conséquence de la Loi SRU (solidarité et Renouveau Urbain), Villiers-Saint-Frédéric a l'obligation de construire 60 logements sociaux tous les ans pour échapper à la pénalité prévue par cette loi. Voilà pourquoi Villiers-Saint-Frédéric a accordé un permis de construire pour la réalisation d'un ensemble immobilier de 49 logements locatifs aidés : deux bâtiments sur un terrain de 6753 m<sup>2</sup>, entre la Route de Saint-Germain et la rue des Deux-Neauphle. La sortie des voitures se fera, grâce au nouveau « tourne-à-gauche » par la Route de Saint-Germain.

# CONSEIL MUNICIPAL

## 29 JUIN

### ÉTAT CIVIL

Vous pouvez lire leurs comptes rendus officiels soit sur les panneaux d'affichage administratif répartis sur le territoire de la commune, soit en les téléchargeant sur le site de la Mairie : [www.neauphle-le-chateau.com](http://www.neauphle-le-chateau.com)

#### NAISSANCES

Tom Azzopardi  
né le 6 juillet 2015 à Rambouillet  
(Yvelines);

Louis Pierre Antoine Demesse  
né le 30 juillet 2015 à Versailles (Yvelines);

Jimena Cano Garcia  
née le 4 août 2015 à Le Chesnay  
(Yvelines);

Lou Bénard  
née le 7 août 2015 à Le Chesnay  
(Yvelines);

Amalia Rosa Cidita Rebelo  
née le 9 août 2015 à Poissy  
(Yvelines);

Jules Teixeira  
né le 14 août 2015 à Versailles  
(Yvelines).

#### MARIAGES

Jérôme Stéphan Pasiak  
et Charlyse Michèle Lenoir.  
Mariage célébré le 26 août 2015;

Johan Jean Robert Stéphane Renaud  
et Amélie Amandine Coralie Victor.  
Mariage célébré le 5 septembre 2015;

Alexandre Sébastien Christian Degoullet  
et Ophélie Adeline Magot  
Mariage célébré le 5 septembre 2015.

#### DÉCÈS / TRANSCRIPTIONS

Roland Joseph Simon  
né le 12 juin 1933 à Origny-le-Roux (Orne).  
Décédé le 5 août 2015 à Poissy (Yvelines);

Suzanne Rachel Jeanne Roth  
veuve Goujon née le 27 octobre 1919  
à Paris 4<sup>e</sup> arrondissement (Paris).  
Décédée le 28 août 2015  
à Neauphle-le-Château (Yvelines).

### URBANISME

#### DÉCLARATIONS PRÉALABLES

8 bis, rue de la gouttière – pose d'une fenêtre pignon - non-opposition le 20/07/2015

10, rue Saint-Nicolas - remplacement de 4 fenêtres – non-opposition le 20/07/2015

46 bis, rue du Dr Grellière – pose d'un châssis de toit – non-opposition le 03/08/2015

13, rue du Stade – pose d'un châssis de toit – non-opposition le 10/08/2015

47, rue Saint-Nicolas – construction d'un carport bois – non-opposition le 10/08/2015

36, rue de Villancy – restauration des façades – non-opposition le 10/08/2015

49, rue de villancy – changement fenêtres et volets – non-opposition le 10/08/2015

52, grande rue – changement couleur volets et portail – non-opposition le 04/09/2015

4, avenue de la république – réhaussement préau – non-opposition le 11/09/2015

#### PERMIS DE CONSTRUIRE

36b, rue de Villancy - maison individuelle – lot B – accordé le 21/07/2015

58, route de Saint-Germain – maison individuelle - accordé le 17/08/2015

Rue de Villancy – lot 14 – maison individuelle – accordé le 15/09/2015

12, route de chevreuse – modification sur permis existant – accordé le 15/09/2015

139, route de Saint-Germain – bâtiment garage – accordé le 15/09/2015

#### RECTIFICATIF

un permis de construire a été accordé au 17, rue de la Gouttière et non au 7.

#### TOUS LES LUNDIS, RECEVEZ NEAUPHLE-HEBDO

C'est la lettre électronique d'information de Neauphle-le-Château. Elle est rapide (trois informations), hebdomadaire (comme son nom l'indique...) et parfaitement respectueuse (votre adresse ne sera communiquée à personne).

Bref, pour avoir les trois faits majeurs de la semaine, évidemment gratuitement, il suffit de vous abonner en allant sur la page du site (onglet actualités)



1. Chronoxyle, arbre mort conservé pour servir d'habitats aux espèces qui consomment le bois mort (espèces saproxyliques) pour produire l'humus forestier. 2. Sous-bois de la forêt de sainte Apolline constitués essentiellement de chênes et de châtaigniers. 3. Mélèzes et épicéas. Le mélèze est un arbre à aiguilles caduques dont la hauteur varie de 30 à 40 mètres. Son écorce est crevassée, Alpes Françaises, vallée de la Maurienne. 4. Tilleul, forêt de sainte Apolline. Arbre à croissance rapide et feuilles caduques dont la hauteur peut atteindre 35 mètres.

# LES MÉTIERS DE LA FORÊT

DANS LE BULLETIN PRÉCÉDENT<sup>1</sup> ÉTAIT ÉVOQUÉE LA FORÊT DE SAINTE APOLLINE À LA RUBRIQUE « ENVIRONNEMENT ». CETTE FORÊT S'INSCRIT AU PATRIMOINE FORESTIER DE LA FRANCE MÉTROPOLITAINE QUI A PROGRESSÉ DE 0.5% DEPUIS 1980 ET COUVRE AUJOURD'HUI 16,5 MILLIONS D'HECTARES (24% DU TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE).<sup>[1]</sup>

L'entretien et l'exploitation de ces surfaces boisées génèrent, de l'ouvrier au chercheur, de multiples emplois au sein d'entreprises privées et de l'Office National des Forêts (ONF).

L'ouvrier forestier réalise les travaux d'entretien et d'aménagement des massifs forestiers. Le technicien intervient comme gestionnaire, il surveille et gère le domaine forestier en accord avec les orientations définies par l'ingénieur forestier. Il fait procéder au défrichage, à l'abattage des arbres (trop vieux ou malades), aux actions de reboisement, suggère les essences à replanter et encadre les ouvriers chargés de l'exécution des travaux. Lorsque le domaine forestier est public, la gestion de la forêt est confiée à l'ONF<sup>2</sup>. À ce titre, le technicien forestier réalise des études de préservation et/ou de développement, propose des aménagements de sentiers, sensibilise le public à la protection de l'environnement et veille au respect du code forestier (pas d'arrachage, pas de cueillette...). Lorsque le domaine forestier est privé, le technicien forestier est principalement chargé de préserver et de développer la rentabilité de la forêt. Son travail porte alors essentiellement sur la coupe, la vente, la plantation et la surveillance des jeunes arbres.

L'ingénieur forestier gère les projets d'aménagement et d'exploitation dans le respect de l'environnement. Avec le technicien forestier, il définit les plans d'abattage et de plantation, il préserve les milieux naturels (faune, flore), veille à l'entretien de la forêt, définit les plans de prévention contre les incendies ou les inondations ainsi que les plans de développement à 10 ou 15 ans. Il sensibilise le public à la protection de l'environnement, à la valorisation de la faune et de la flore et développe les infrastructures (stationnement, aires de pique-nique, sentiers de promenades, écoulements des eaux, chemins pare-feu...) destinées à accueillir les promeneurs.

Tous ces métiers sont des métiers d'exécution ou de développement, mais pour celles et ceux qui souhaitent enrichir la connaissance et se lancer dans des activités de recherche au sein de grands organismes publics ou privés, le doctorat (seul plus haut diplôme reconnu à l'international) est aujourd'hui devenu indispensable.

Le recrutement des ouvriers forestiers s'effectue à partir d'un CAP, ils sont alors bûcherons ou conducteurs d'engins. Les techniciens sont recrutés à partir d'un baccalauréat (baccalauréats professionnels forêt ou gestion des milieux naturels et de la faune) ou d'un BTS<sup>3</sup> (bac + 2) de gestion forestière. Les ingénieurs sont issus des écoles d'ingénieurs agronomes (bac + 5) qui proposent des spécialités liées à la forêt (diplôme d'ingénieur de l'institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement, master biologie et écologie pour la forêt, l'agronomie, l'environnement et la gestion des écosystèmes...). Dans tous les cas, il faut apprécier la nature, aimer vivre à l'extérieur et parfois en conditions difficiles (pluie, froid, vent, fortes chaleurs). Les métiers de la recherche sont accessibles à partir d'un doctorat (bac + 8 à 9) après un master ou un diplôme d'ingénieur. Ce diplôme se prépare au sein d'universités qui proposent des formations dans les domaines des sciences de la vie, de la santé, de l'eau, de la forêt, de l'environnement ou du développement durable. ■

1. QDN numéro 5, juin 2015, pages 14 et 15. 2. ONF pour Office National des Forêts, créé en 1964 et placé sous l'autorité du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. 3. BTS, Brevet de Technicien Supérieur Agricole.

Référence : [1] <http://inventaire-forestier.ign.fr/spip/spip.php?rubrique11>



# LOISIRS AUX CENTRES...

OUI, «CENTRES » AU PLURIEL... PUISQUE DÉSORMAIS AUSSI BIEN L'ÉCOLE MATERNELLE QUE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE POSSÈDE « SON » ACCUEIL (ASLH ).

Cette dernière a inauguré début septembre des locaux tout neufs, plus fonctionnels et mieux dimensionnés (voir reportage pages 4 et 5). Au fait, comment ça marche, qui sont les « clients », quel esprit préside aux activités des enfants, réparties entre le périscolaire et l'extrascolaire ?

## LE PÉRISCOLAIRE

Cela concerne tout ce qui tourne autour des heures de l'école. Cela commence le matin à 7h30 et se termine le soir à 19 heures. En moyenne, à l'école élémentaire, une trentaine d'enfants est concernée le matin, 160 à l'heure du repas et 70 le soir. Pour l'école maternelle, une quinzaine d'enfants est confiée au centre le matin, une grosse centaine à midi et le soir, une cinquantaine. Puisque l'école fonctionne désormais le mercredi matin selon le choix de notre commune il faut aussi ajouter le mercredi après-midi qui recueille plus d'une cinquantaine d'enfants sur les deux écoles. Dans ces périodes, interviennent les NAP, « nouvelles activités pédagogiques », définies désormais pour les trois ans à venir dans le cadre du PEDT (Projet Educatif Territorial).

## L'EXTRA SCOLAIRE

Dès que la dernière cloche sonne au soir du dernier jour de classe, se pose à beaucoup de parents qui travaillent le souci de la garde des enfants. Certains se débrouillent avec leurs ascendants, généralement contents de s'occuper de leurs petits-enfants quelques jours, mais d'autres n'ont aucune solution et sont bien contents de disposer des services de l'accueil. Là encore, il faut distinguer deux catégories : les petites et les grandes vacances.

Pour les petites vacances, l'inscription se fait à la journée ou à la ½ journée pour une semaine, généralement la première, sur les deux de congés. En revanche, lors des grandes vacances, la mise en œuvre des moyens étant plus importante, l'engagement de la famille doit se faire sur une semaine plutôt que sur un jour. Le souci majeur des cadres de l'Accueil est de répondre au mieux aux besoins des familles tout en tenant compte des effectifs. Par exemple à Noël 2014, il y avait 12 enfants venant de

la maternelle et 12 de l'élémentaire. Les enfants sont accueillis de 7h30 à 19 heures.

De 7h30 à 10 heures, les activités sont libres pour permettre un réveil tranquille. À 10 heures, environ, les animateurs proposent des activités qui vont des jeux sportifs aux créations artistiques ou culturelles. Elles sont largement affichées, notamment sur le site WEB de Neauphle-le-Château ce qui permet aux enfants et aux parents d'en faire le choix à l'avance. De 12 à 14 heures, il est temps de déjeuner soit dans les locaux soit en pique-nique à l'extérieur. Les activités reprennent en début d'après-midi et à partir de 17 heures jusqu'à 19 heures l'animation est informelle : les enfants soumettent cette fois-ci leurs envies aux animateurs, histoire de guetter tranquillement l'arrivée des parents en fonction de leurs emplois du temps.

## L'ESPRIT

Pour tous ces animateurs, il ne s'agit pas de garder les enfants, mais de leur permettre de faire la découverte de secteurs aussi bien culturels que manuels ou sportifs. En fonction des projets de l'année ou des thématiques périodiques, chaque animateur prépare son activité qui peut se dérouler sur une journée comme sur une demi-journée. Pour les auteurs de ces projets, il y a une contrainte supplémentaire et constante : le coût, étant bien entendu que ces activités doivent entrer dans l'enveloppe financière constituée par les contributions de la commune et des parents.

D'une manière générale et personne ne s'en plaindra, la diffusion de vidéos n'est prévue que pour fournir des éléments documentaires ou un support pédagogique nécessaire. En fin de compte, la véritable ennemie des activités est la pluie, car ni le froid ni la grisaille n'empêchent les sorties.

Enfin, dernière précision d'importance, le jeu n'est jamais négligé. Les enfants en ont besoin tout autant pour souffler que pour apprendre, mais cette fois de façon ludique et dans une confrontation avec les autres pour favoriser la sociabilité.

## LES RÈGLES

### EN MATERNELLE

- 1 animateur pour 8 enfants en extrascolaire (vacances)
- 1 animateur pour 10 enfants en périscolaire sans PEDT (14 enfants quand il y a PEDT)
- Autres temps (restauration, garderie) pas de norme sauf sur le temps de restauration avec projets (1 pour 10)

### EN ÉLÉMENTAIRE (6/17 ANS)

- 1 animateur pour 12 enfants en extrascolaire
- 1 animateur pour 18 enfants en périscolaire avec PEDT (14 enfants s'il n'y a pas de PEDT)
- Autres temps (restauration, garderie) pas de norme sauf sur le temps de restauration avec projets (1 pour 18)

## LES EFFECTIFS DE NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

À l'école maternelle, il y a quatre animateurs plus un directeur. À l'école élémentaire, nous retrouvons la même composition avec un directeur adjoint en plus. Les écoles de Neauphle-le-Château mobilisent, en dehors du personnel de l'Éducation Nationale, neuf animateurs plus 3 supplémentaires sur le temps des NAP. Toute cette équipe est renforcée par 3 ASEM (Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles) et 4 agents techniques (dont 2 diplômés BAFA - Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), pour encadrer jusqu'à 260 enfants à la cantine.



1. Au parc animalier 2. Avec « Molière » 3. Au nouveau « City-Stade » 4. Chez un apiculteur.

## LES FINANCES

On comprend aisément que la mobilisation de tout ce personnel et des frais engagés par les sorties, aient un coût important. Et même si la municipalité en prend une grande part, elle ne peut couvrir l'ensemble du budget et doit en répercuter une partie sur les familles. Évidemment, celles-ci sont confrontées aux limites de leurs propres finances et à leurs contraintes professionnelles qui les éloignent du foyer.

En plus de l'intérêt pédagogique tant au niveau des enfants que des animateurs en mettant à profit les compétences et expériences de chacun au service des communes, une façon de réduire les coûts, est de développer le partenariat et de

mutualiser les moyens humains et matériels avec d'autres communes de Cœur d'Yvelines. Cela a été mené cet été en liaison cordiale avec Jouars-Pontchartrain. Cela pourra s'envisager avec d'autres communes, mais évidemment dans une limite géographique, car les kilomètres coûtent cher. Une autre façon est de planifier au mieux les activités en fonction du nombre d'enfants. Merci donc aux parents de se déterminer le plus tôt possible et de l'indiquer aux Accueils.

On le voit, la Commune et toute l'équipe font un gros effort pour une occupation active et profitable des enfants hors de leur foyer. La meilleure récompense est la satisfaction des parents et le bonheur des enfants. ■

## NEAUPHLE

# A UN INCROYABLE TALENT...

IL FAUT OSER REPRENDRE LA FORMULE DÉSORMAIS CÉLÈBRE, CAR CET ARTISTE NEAUPHLÉEN EST VRAIMENT TRÈS TALENTUEUX.



Quand il n'est pas au tableau de professeur des écoles, AlexS, de son nom de scène, enchante nos oreilles depuis maintenant six ans. Complètement autodidacte, cet auteur, compositeur, interprète plutôt influencé folk/rock, manie parfaitement l'anglais puisqu'il s'agit de sa langue maternelle.

Aucun risque donc de l'entendre chanter des tubes américains ou anglais comme une casserole. Son large répertoire de reprises, mais aussi de compositions personnelles fait le bonheur de son public de plus en plus nombreux.

C'est après une remise en question personnelle qu'AlexS décide de prendre sa guitare et de gratter dans la rue. Le succès est tel, qu'un jour, alors que la police municipale de Versailles

veut le déloger, les passants et commerçants prennent les agents à partie pour qu'ils le laissent chanter. Une pétition est lancée sur un bout de papier et en dix minutes, plus de trois cents signatures sont récoltées. Fort de ce soutien inattendu, AlexS se rend à la Mairie de Versailles et obtient une accréditation. Le phénomène se répète à Saint-Germain-en-Laye.

S'il se qualifie lui-même d'« artiste de rue », AlexS aspire désormais à une reconnaissance méritée. Au mois de mai, il participe à un tremplin musical et se retrouve propulsé en finale nationale avec un album et une tournée à la clef ! Celle-ci aura lieu le 22 novembre 2015 dans la salle du Trabendo à Paris.

Sa réussite dépend d'un jury composé de professionnels reconnus, mais aussi du vote gratuit sur internet de ses fans et de tous les neauphléens (voir encadré).

Vous avez pu l'apprécier à la MJP pour la fête de la Musique, mais aussi lors de la fête du village, il ne tient qu'à vous de pouvoir l'écouter à loisir dans votre salon ou votre voiture... Nous comptons sur vos votes! ■

### RETROUVEZ AlexS



<https://www.youtube.com/user/dandysphere>



<https://www.facebook.com/dandysphere>



## ATTENDEZ VOUS À RECEVOIR...

...LA VISITE D'UN GÉOMÈTRE. MANDATÉE PAR L'ÉTAT, UNE QUINZAINE DE GÉOMÈTRES VA ENTREPRENDRE LE REMANIEMENT DU PLAN CADASTRAL DE NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU.

Le premier tracé concernant notre commune date de 1818. En 1942, faisant suite à une loi de 1930, ces premiers plans ont été « rénovés », c'est-à-dire que l'on a repris le plan napoléonien pour le mettre simplement à jour. Depuis bien des choses ont évolué, ne serait-ce que techniquement...

### 1807...

C'est une année fort active pour Napoléon qui, entre autres, mène campagne en Pologne, remporte la bataille d'Eylau contre les Russes, crée le train des équipages pour optimiser le transport des troupes et de leur logistique, installe la statue de d'Alembert à l'Institut pour rendre hommage au génie de ce mathématicien français, signe la paix avec le tsar Alexandre sur une baraque construite pour la circonstance flottant sur le Niémen, fait paraître le Code Civil créé en 1804 sous le nom de Code Napoléon et lui adjoint le cadastre, le 15 septembre. Il en est le complément qui doit garantir la propriété individuelle. Sur ce point, il fut une réussite pour les citoyens de France dont les droits ont été parfaitement garantis. Ce n'est pas le cas dans beaucoup de pays, même européens, surtout méditerranéens. Le cadastre avait aussi pour son créateur une vocation fiscale puisqu'il fait l'inventaire des biens et de leurs propriétaires.

### REMANIEMENT.

Malgré les ajustements de 1942 et sans doute à cause des nombreuses

retouches successives que les échanges fonciers et les besoins de l'urbanisation ont multipliées, le cadastre est devenu difficilement lisible et sujet parfois à caution. Dès lors, la nécessité de faire une remise à plat complète s'est imposée. D'autant que les satellites, guide du GPS, et les moyens électroniques de consultation peuvent rendre les cartes du cadastre extrêmement précises et parfaitement, universellement consultables.

Le document qui sera produit détaillera chaque point du territoire communal, délimitant parfaitement les parcelles et les bâtiments qu'elles contiennent, traçant la voirie et décrivant les détails topographiques notables. Chaque parcelle y est identifiée par le nom de la section à laquelle elle appartient (une ou deux lettres) et par un numéro. Des informations descriptives accompagnent ce plan et sont récapitulées par propriétaire. La numérisation de ces données permet de les consulter, outre dans les bureaux du cadastre et dans les mairies, par internet : [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr).

### LES SÉQUENCES.

Le travail des géomètres débute par la définition de la position exacte des limites de propriété et de tous les bâtiments, tel qu'ils existent réellement sur le terrain. Le concours des propriétaires est indispensable. Suivent ensuite le calcul extrêmement rigoureux des surfaces et l'élaboration d'une cartographie de

grande précision. Cette phase fera recours aux techniques les plus avancées : GPS, traitements informatiques et dessin automatisé.

À l'issue des travaux de terrain, courant 2017, le plan remanié sera affiché en mairie. Les propriétaires concernés seront informés. Ils recevront les relevés de leurs parcelles et pourront en discuter avec les géomètres<sup>1</sup>. Ceux-ci statueront sur les observations qui leur auront été faites et effectueront les rectifications nécessaires. Ce qui finira leur mission.

Afin d'assurer la concordance réglementaire entre la documentation cadastrale et le fichier immobilier, un procès verbal de remaniement sera édité et publié au Service de Publicité Foncière. À compter de cette publication, des nouvelles références cadastrales entreront en vigueur, remplaçant alors les anciennes.

La coopération de chacun est essentielle pour mener à bien cette opération.

À l'évidence, tout ce qui peut contribuer à faciliter le bornage des domaines sera bienvenu. Et n'oubliez pas qu'à l'issue de la communication aux propriétaires, les résultats seront réputés conformes à la situation réelle des biens. Le cadastre ainsi défini sera... définitif<sup>2</sup> !

1. Par exemple, les propriétaires de plusieurs parcelles contiguës, pourront se voir proposer de les réunir sous un seul nouveau numéro.

2. Plus de détails : <http://www.neauphle-le-chateau.com/index.php?id=193>

# NEAUPHLE ET L'AGRICULTURE

NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU, COMMUNE RURALE... ON SAIT CE QU'IL EN EST AUJOURD'HUI DE SON ACTIVITÉ AGRICOLE. MAIS EST-CE QUE DANS LE PASSÉ, NOTRE TERRITOIRE MOISSONNAIT, BATAIT, NOURRISSAIT SA POPULATION ET CELLE DES ENVIRONS ?

Il y a bien des bâtiments qui ont l'allure de corps de ferme. Une plongée dans l'Histoire vous éclairera sur ce point...

Si l'on considère la place de l'agriculture à Neauphle-le-Château, des origines jusqu'à nos jours, certaines évidences s'imposent d'emblée, vu la nature du terrain et l'environnement géographique immédiat. La superficie fort réduite de la châtellenie puis de la commune qui lui a succédé ; les à-pics escarpés des trois côtés de la butte sur laquelle est construit le village, les seuls espaces plans étant majoritairement constitués par la forêt et dans une moindre mesure, par deux plaines agricoles de superficie moyenne (le Boutron et Villancy, environ 50 hectares chacune), ne permettent pas à Neauphle-le-Château de devenir un centre agricole important tel Houdan aux environs. En revanche, ce bourg est un carrefour routier immémorial doublé d'une place administrative et commerciale de premier ordre dans tout l'Ouest parisien. C'est précisément là que de nombreux produits agricoles étaient vendus lors des marchés et foires réputés, ou transformés par l'artisanat local florissant, ceci jusqu'au plein XX<sup>e</sup> siècle.

À l'aurore de son existence, Neauphle-le-Château, poste militaire gallo-romain puis bourg médiéval clos de murs, défend la vallée de la Mauldre au sein d'une ligne protectrice de châteaux, tandis que les grandes exploitations agricoles (« villae » d'où Villiers Cul-de-Sac puis Saint Frédéric ou encore Villancy), disséminées à travers une campagne qui annonce déjà la Beauce, nourrissent les villages fortifiés qui les dominent depuis les plateaux. Les deux seuls espaces véritablement agricoles de Neauphle-le-Château, dans la configuration actuelle depuis le Moyen-Âge, sont les deux plaines précitées du Boutron et de Villancy, toutes deux dévolues aux cultures céréalières et dont les anciens plans témoignent d'une parcellaire en lanières, délimitées par des lignes d'arbres fruitiers avant les regroupements des années 1960-70. Le Boutron échappe de peu à une urbanisation abusive

dans les mêmes années et la plaine de Villancy (toujours partie de la commune de Plaisir malgré des négociations entreprises par la commune de Neauphle-le-Château il y a cinquante ans) exposée à des projets divers (cimetière, golf, ensemble sportif) demeure à ce jour, comme sa voisine, fidèle à sa vocation agricole, les deux étant exploités par des agriculteurs du voisinage.

Le plus ancien pilier de l'agriculture (et de la vie économique !) locale est la culture de la vigne, dont il a été question dans un précédent article (10 % de la superficie commencée en 1820). Au recensement de 1861, environ 13 % de la population travaille dans l'agriculture et, en 1883, le guide touristique de Seine et Oise, le plus usité, mentionne Neauphle-le-Château comme l'une des quatre communes de l'ouest du département produisant la plus grande quantité de fruits à cidre (l'on se souvient des vieux pommiers et poiriers à cidre qui, naguère encore, bordaient les routes et chemins et ornaient maint jardin du village — fruits totalement inestimables par ailleurs). En 1892, l'agriculture occupe encore 60 % du territoire communal, alors qu'en 1938 elle est tombée, signe des temps, à 20 %. Mais on peut y inclure les prairies et herbages (pratiquement disparus de nos jours — les lotissements du Bois du Four, du Hameau et du 8 Mai leur ont succédé pour une part) et les jardins particuliers, encore présents, mais bien réduits et morcelés. Le maraîchage persiste à Villancy jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, ultime volet de l'activité d'anciens agriculteurs qui vendent leurs produits à domicile. Le dernier cultivateur de Neauphle-le-Château encore en activité, R. Béquet, prend sa retraite au début des années 1990 et ce sont désormais les jardins d'agrément, la forêt et les deux plaines agricoles voisines qui constituent le poumon indispensable de notre commune. ■



# RÉTRO-AGENDA

## LA DOUZIÈME FÊTE !

COMME LE TEMPS PASSE... MAIS FORCE EST DE CONSTATER QUE CE TEMPS QUI FUIT AVEUGLÉMENT, OBSTINÉMENT, AGIT SUR CETTE FESTIVITÉ COMME SUR UN BON CRU : fréquentation en hausse, multiples retrouvailles, découvertes surprises, dîner hispanique et musique qui ne l'est pas moins, tout cela avant le point d'orgue d'un feu d'artifice éclatant, il n'y a qu'un mot pour résumer cette journée des neauphléens réunis dans la bonne humeur : réussite ! En voici le petit album souvenir.



**L'INAUGURATION DU CITY-STADE :** 1. Les bleus passent à l'offensive. 2. Les bleus (pas si débutants, mais bien jeunes) et les rouges (les élus intrépides...). 3. Les bleus hésitent... 4. But! Les rouges n'y croyaient plus. 5. Les anciens après l'effort.



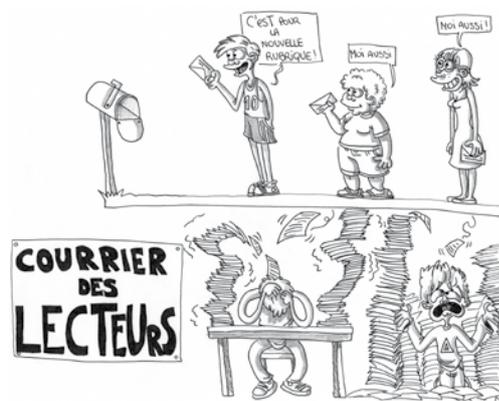
**JEUX D'ENFANTS**

6. Olé! 7. Dans la chaleur de l'été... 8. Ils sont accrocs! 9. Après l'arène... 10. Comment y résister?

**CLUB DES AINÉS**

45 adhérents du Club des Aînés ont participé en juin à un très beau voyage à Rome et en Toscane. Tous sont revenus enchantés d'avoir découvert ou redécouvert pour certains ce merveilleux pays. Prochain voyage en juin 2016? La Sicile!

Sur le site ([www.neauphle-le-chateau.com](http://www.neauphle-le-chateau.com)) beaucoup d'autres très jolies photos (section Loisirs et Culture)



### COURRIER DES LECTEURS ?

Il faut savoir ce que l'on veut... Si on fait appel à vos remarques, critiques, suggestions, idées d'articles voire même contributions... croyez bien que nous assumerons le travail que cela engendrera... quoiqu'il arrive!

Notre adresse: [communication@neauphle-le-chateau.com](mailto:communication@neauphle-le-chateau.com)

# AGENDA

## NOVEMBRE

8 NOVEMBRE

Bourse aux jouets organisée par Coeur de Neauphléens à la MJP à partir de 10h

13 NOVEMBRE

Soirée de danse à deux organisée à la MJP par l'ASLC à 20h et animée par Didier CEYPECK

Sortez les paillettes, révisez les pas de danse, ce soir du 13 novembre, ça va bouger sur la piste de danse ! Venez seul ou accompagné. Entrée payante.

DU 21 AU 29 NOVEMBRE

Salon des photographes organisé par le Syndicat d'Initiative à la MJP

## DÉCEMBRE

4 DÉCEMBRE

Téléthon organisé par le Comité des Fêtes  
Tournoi de poker du Club neauphléen

5 DÉCEMBRE

Téléthon organisé par le Comité des Fêtes  
Scrabble championnat en «BLITZ» à la CASA

6 DÉCEMBRE

Élections régionales

10 DÉCEMBRE

Assemblée générale de l'ASLC à la MJP à 20 heures

11 DÉCEMBRE

Théâtre de l'esperluette à la MJP à 21 heures

12 DÉCEMBRE

Fête de Noël des commerçants de Neauphle-le-Château sur la Place du Marché  
Repas de Noël du CCAS à la MJP

13 DÉCEMBRE

Élections régionales

## BOURSE AUX JOUETS

Venez vendre vos jouets, vélos, trottinettes, livres et DVD pour enfants, vos accessoires de puériculture, les réservations doivent se faire avant le 15 octobre 2015. Attention : le nombre de places est limité !

Pour tous renseignements, appelez 06 46 19 49 60 ou 07 81 17 52 73

[coeurdeneauphleens@gmail.com](mailto:coeurdeneauphleens@gmail.com)

[www.coeurdeneauphleens.wix.com/coeurdeneauphleens](http://www.coeurdeneauphleens.wix.com/coeurdeneauphleens)

## SALON DES PHOTOGRAPHES

Le Salon des Photographes fête cette année sa 10<sup>e</sup> édition. Cette exposition sera ouverte les samedis, dimanches et mercredi du 21 au 29 novembre. Réservez dès maintenant ces dates pour venir découvrir les oeuvres inédites d'une vingtaine de photographes de talent. Cette année encore, l'événement photographique de l'automne dans les Yvelines se tient à Neauphle le Château.

## TOURNOI DE POKER

Le Club Neauphléen de Poker organise à partir de 20h30 à la MJP un grand tournoi de poker (texas hold'em no limit). Ouvert à tous ce tournoi annuel rassemble depuis deux ans plusieurs dizaines de joueurs de tous horizons. Des lots récompensent les meilleurs.

Chaque année plusieurs centaines d'euros sont récoltées pour le Téléthon. Alors, rejoignez-nous et amusez-vous tout en réalisant une bonne action !

[clubneauphleendepoker@gmail.com](mailto:clubneauphleendepoker@gmail.com)

